



Katrin JADIN
Députée fédérale
Conseillère communale d'Eupen

COMMUNIQUE DE PRESSE

- Bruxelles, le 21 décembre 2012 -

Katrin Jadin interroge la Ministre de la Santé sur la suppression du remboursement des séances de logopédies de plus de 60 minutes pour les enfants de moins de 10 ans.

L'annonce de cette décision avait créé un mouvement de mécontentement au sein du secteur.

Pourquoi cette décision ? Selon beaucoup de logopèdes, elle serait absurde. Comme on pouvait s'y attendre, Laurette Onkelinx a dans sa réponse utilisé l'argument des économies budgétaires. Mais il est à prévoir qu'il n'y en aura pas ! Etant donné que les séances de 30 minutes seront toujours remboursées, les enfants atteints de troubles du langage et de l'apprentissage iront probablement à présent deux fois 30 minutes chez leur logopède à la place d'une seule fois 60 minutes. L'INAMI devra rembourser autant qu'avant, mais logopèdes et familles feront face à de sérieux problèmes d'organisation...

D'autres dispositions éveillent l'incompréhension de la Députée fédérale : tout d'abord, la fin du remboursement concerne absolument toutes les séances de 60 minutes ou plus, quel que soit le trouble traité. Aucune adaptation n'est possible en fonction du cas particulier de chaque enfant ! Ensuite, elle sera applicable également aux traitements déjà en cours, risquant donc de perturber fortement le déroulement de ceux-ci. Enfin, elle concerne spécifiquement les enfants de moins de 10 ans, alors que c'est justement avant cet âge que la logopédie peut se prouver la plus efficace, selon de nombreuses études.

Dans sa réponse, la Ministre explique aussi que cette mesure est issue d'une proposition de la Convention de l'INAMI avec les logopèdes, dont font partie les Unions professionnelles francophone et néerlandophone de logopèdes. Selon cette Convention, les enfants de moins de 10 ans ne seraient pas capables de se concentrer pendant 60 minutes. Aucune étude appuyant cet état de fait n'a pourtant été citée. Alors, désaccord entre logopèdes ? Sans nul doute, les signataires de la pétition qui circule cette semaine réagiront à cette déclaration.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ KATRIN JADIN

GSM : 0478 333 417 | Courriel : katrin@jadin.be

Attaché de presse : Marie Stasse (fr) : marie.stasse@jadin.be 0472/20.35.02